

GROUPEMENT des ANCIENS DU CERN et de L'ESO
Compte rendu de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 18 mars 2015

1. Bienvenue, préambule et désignation du Président de séance

En l'absence du Président du GAC-EPA, Gerrit Jan Bossen, contraint à l'immobilité à la suite d'un accident « sportif », **Jean-Claude Gouache**, Vice-Président, ouvre l'Assemblée générale ordinaire 2015 qui se tient cette année de 14h30 à 16h30 à l'amphithéâtre principal du CERN.

Il souhaite la bienvenue aux quelques 250 membres participants réunis, qu'il remercie de leur présence, auxquels s'ajoutent 76 membres représentés par un pouvoir, ainsi qu'aux membres qui suivent la séance en "webcast".

Enfin il souhaite la bienvenue à notre hôte de marque, **Madame Fabiola Gianotti, future Directrice générale du CERN dès le 1^{er} janvier 2016**, qu'il remercie de nous honorer de sa présence malgré son agenda très chargé, et à qui il passe la parole.

Madame F. Gianotti se dit ravie d'être invitée à s'exprimer lors de notre Assemblée car les retraités ont fait l'histoire du CERN et de l'ESO et ont fortement contribué à ce que sont ces Organisations à l'heure actuelle, un exemple de réussite scientifique et de coopération mondiale. Les retraités font aussi partie du présent du CERN et de l'ESO ; elle connaît l'attachement et l'intérêt des retraités au bon fonctionnement des Organisations, bien qu'ils ne soient plus actifs, et leurs actions de soutien pour ces deux Organisations. Le LHC, avec la découverte du boson de Higgs, a permis un grand pas pour la connaissance dans le domaine de la physique des particules et son opération dans les années à venir permettra d'autres avancées. Il faut maintenant lancer les bases pour le futur et, bien sûr, dans le climat économique actuel, ce ne sera pas facile. Dans ces conditions le soutien des anciens sera très utile et elle nous assure que nous pourrons compter sur elle pour remplir sa mission dans l'intérêt du CERN et de son personnel, actifs et retraités.

Jean-Claude remercie chaleureusement Madame Gianotti.

Puis il exprime une pensée particulière pour tous les retraités qui nous ont quittés depuis la dernière Assemblée générale, dont la liste apparaît à l'écran, et nous demande de faire une minute de silence.

La liste de nos chers disparus est projetée à l'écran ; vous la retrouverez complétée dans le bulletin de printemps qui vous parviendra en même temps que ce compte rendu.

Hommage

VON EICKEN, Horst — MORRISSEY, Michael — PETERMANN, Eliane — GROEBLI, Walter — MOTTA, Mario — NOTH, Georges — BOLTEZAR, Eugen — PRODON, Octave — JEANNEROT, Antonia — WINTER, Klaus — BERARD, René — BERTIN, Gérard —

BUILLET, Robert — ZANARDI, Joseph — BLANC, Rémi — BULLIARD, Bruna — SIMPSON, Beryl — VINCENT, Yvette — LOVEY-RUIZ FERNANDEZ, Aurelia — DE LA HERA, Félix — QUISTHOUDT, Pierre — CHIARINELLI, Sylvain — FAWER, Renée — Edgar — JOZROLAND, Georges — GAGNIERE, Monique — FIEBIG, Arne — MONNERET, Magdeleine — CATELAIN, André Auguste Jean — CARUANA, Paul — MAZZONE, Luigi — PICASSO, Emilio — KUHN, Gustavo — GRUBER, Hella — HARIGEL, Gert Günter — POUZINEAU, Jacques — HEYMANS, Paul — ALLABY, Jean — MOSER, Werner — RUSCONI, Egidio — FAWER, Raymond — SANCHEZ, Joseph — DI TORE-KAUFFMANN, Catherine — RIGGAZ, Jean — ASSEO, Edgar — PESCHARDT, Ernst — STOCKLI, Rudolf — MARKART, Hélène — METZGER, Claude — TOURNIER-COLLETTA, Marie-Yvonne — ROUBAUD, Guy — NOZET, Geneviève — DUFOURD, Michel Jean Joseph — VALLOTON, Pierre — SOTTOCASA, Assunta — BERSINGER, Henri — NIKLAUS, Marcel — DICK, Louis — ASHFIELD, Colin — GALLAY, Jean-Claude — GROSPIERRE, Jean-Michel — SAKKAS, Basile — DIJKHUIZEN, Hendrik — ZUMINO, Bruno — DIJOURD, André — BORDESSOULE, Roger — ARMICI, Maria — NICHOLLS, John — CHANEL, Guy Yvon — RIGHINI, Bruno — MIDDELKOOP, Willem — GIRAULT, Daniel — CHAMDRU, Bernard — MALAVALLON, Maurice — MATTHEWSON, Roy — DURAFFOURD, Alberte — RAZUREL, Robert — FLAMAND, Guy-Jean — LEMAIRE, Madeleine — SPALTER, Jacques — ALBRECHT, Werner — BRUYANT, Francis — TALLON, Jean — TALLON, Nicole — POGET, Albert — DAVID, Robert — BARBE, Etienne — COLOMBARINI, René — BOCHON, Michel — FOUSNIQUER, René

Nota hors séance : *Nous apprenons, par ailleurs, le décès récent de notre collègue Roland MAGNY.*

A l'issue de cet hommage, Jean-Claude propose de désigner **Bernard Ducret en tant que Président de séance**, ce qui est adopté à l'unanimité.

Nota : *Les présentations des intervenants sont presque toutes intégrées au compte rendu. Par ailleurs, elles sont aussi consultables sur notre site au lien :*

<http://www.gac-epa.org/History/OGA/2015-03-18-OGA/Presentations/00-Opening/01-Title-fr.html>

2. Approbation de l'ordre du jour

Bernard Ducret, Président de séance, souhaite la bienvenue aux participants et propose à l'Assemblée d'adopter l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Approbation de l'Assemblée générale ordinaire 2014

Bernard Ducret demande s'il y a des commentaires sur le compte rendu de l'AGO 2014 ; ce n'est pas le cas.

Par conséquent, **le compte rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 26 mars 2014, distribué début juin 2014, est approuvé à l'unanimité.**

4. Rapport d'activités 2014-2015 et présentation du nouveau Comité

Bernard Ducret passe la parole à Jean-Claude Gouache, réélu Vice-Président à l'issue des dernières élections de novembre 2014, qui présente le rapport suivant :

Jean-Claude dresse un état sommaire de ce qui a occupé le plus le Comité durant les mois écoulés et commente le tableau suivant :

Ce qui a occupé votre Comité le plus

- **Caisse de Pensions**
- **Fiscalité**
- **Assurance Maladie (CERN / ESO)**
- **Accès du site (CERN / ESO)**

Détails dans les présentations de mes collègues qui suivront

- **Caisse de Pensions / Pension Fund:** les attaques de la part de certains Etats-membres n'ont pas cessé, elles nous paraissent irrationnelles et assombrissent les résultats techniques remarquables de nos collègues actifs; elles ont aussi contribué à jeter une ombre sur les commémorations des 60 ans du CERN et les 50 ans de l'ESO.

Tableau présenté:

Caisse de Pensions:

- **mise à jour info sur situation financière et engagement CEO**
- **crise : évolution depuis novembre 2014**

Développements sur la Caisse de pensions ci-après.

- **Fiscalité :** certains membres résidant en France ont vu leurs revenus CERN assujettis aux taxes françaises CSG et CRDS; nous dirons deux mots à ce sujet qui a fait l'objet d'une réunion spéciale aujourd'hui de 13h30 à 14h15, juste avant notre Assemblée.
- **Assurance maladie (CERN/ESO):**
 - Pour l'ESO, il n'y a pas de changements par rapport à la situation exposée en novembre 2014.
 - Pour le CERN, à la suite d'un audit interne une nouvelle gouvernance du CHIS a été considérée nécessaire; les rôles des différentes parties ont été mieux définis; le CHIS Board, le Comité de l'Assurance maladie, organe paritaire où le GAC-EPA a deux délégués, a vu son rôle réduit à être consulté sur des propositions de l'Administration du CHIS. Notons encore que le contrat de tiers-administrateur a été reconduit avec UNIQA à la suite d'un récent appel d'offres. Par ailleurs, la Direction générale s'implique à faire reconnaître le CHIS comme une assurance primaire par la France, au même titre que la Sécurité sociale française, ce qui réglerait du même coup le problème des taxations CSG et CRDS. (La Suisse, de son côté, reconnaît le CHIS comme substituable à la LAMal).
 - Tableau présenté :

Assurance Maladie :

- **nouvelle mouture du CHISB**
- **contrat avec UNIQA renouvelé**
- **assujettissement aux taxes (françaises) CSG et CRDS: constitution du Collectif**

- **Accès du site/Site access (CERN/ESO) :**
 - Pour l'ESO, il n'y a pas de réels problèmes d'accès maintenant que la base de données des membres retraités a été mise à jour.

- Pour le CERN des améliorations sont intervenues suite à la parution de la nouvelle circulaire opérationnelle n°2:
- les **personnes à mobilité réduite** pourront se faire accompagner ; l'accompagnant devra se faire connaître au bâtiment 55, bureau des accès.
- l'**entrée** au site par la **porte Jura** (bât.33) sera possible entre 7h00 et 20h00 ; on pourra en sortir 24h/24.
- entrée et sortie par la porte E (St Genis) ne sont pas autorisées pour les retraités.
- par contre, les retraités ne se voient attribuer qu'une seule vignette- voiture par famille , mais soyons patients la question pourrait s'améliorer lorsque le contrôle d'entrée des véhicules par lecture des plaques d'immatriculation sera mis en place.

Tableau présenté :

Accès du site (CERN / ESO)

situation améliorée pour les voitures

- **Les bénéficiaires à mobilité réduite** pourront se faire accompagner d'une personne de leur choix pour accéder au site du CERN. Le bénéficiaire (ou son conjoint) doit se rendre au Bât. 55 pour faire les formalités. La personne accompagnatrice recevra une carte d'accès valable une année. Il est précisé que les cas d'exceptions sont prévus même s'ils n'apparaissent pas dans la règle.
- **Les bénéficiaires et membres de la famille** pourront accéder au site de Meyrin par la **porte Jura** chaque jour (y compris samedi et dimanche) de 7 h à 20 h. Il pourront sortir par la même porte 24h sur 24.
- **Porte E** (Charles de Gaulle, près du giratoire de Saint Genis) : pas d'accès pour les bénéficiaires.

Des détails seront donnés dans les présentations qui suivront. Jean-Claude, toutefois, apporte quelques informations complémentaires concernant la

Caisse de pensions :

Alors que l'on s'attendait à une performance de 2,5% en 2014, Claude Genier nous montrera plus avant qu'elle a été plus importante.

L'administrateur (CEO) de la CP, Th. Economou, a cessé ses fonctions le 31.01.2015 ; actuellement l'unité de gestion de la CP est sous la responsabilité, ad interim, de Th.

Lagrange, Chef du département des finances; un nouveau CEO a été choisi et il sera sans doute « intronisé » sous peu par le Conseil du CERN.

En ce qui concerne la **situation de crise** et les événements jusqu'en novembre 2014, Jean-Claude rappelle que le Président du GAC-EPA avait fourni un exposé détaillé lors de la réunion informelle du 26 novembre 2014.

Pour ceux qui souhaitent se remémorer les actions entreprises, les indications données dans les tableaux suivants seront utiles (connexion internet nécessaire toutefois) :

Crise 2014

(voir : <http://staff-association.web.cern.ch/fr/content/2014-crise-pensions> et/ou <http://www.gac-epa.org/History/Announcements/2014/2014-02-24-Pensions/Pensions-fr.html>)

03.2014 (AGO): [résolution de l'Association et du GAC-EPA](#)

04/05/06.2014: campagne d'information (articles dans Echo)

06.2014: [proposition de résolution soumise par une délégation](#)
[vidéo de la mobilisation des Cernois](#)

Les efforts intenses d'explication de plusieurs intervenants et la mobilisation des actifs et des retraités ont porté leurs fruits. En effet, le Conseil du CERN a conclu qu'une nouvelle résolution concernant la Caisse de pensions n'est pas nécessaire actuellement.

Crise 2014 (suite)

- **09.2014:** proposition d'un groupe de travail du Conseil
- **17.09.2014: lettre ouverte AP/GAC-EPA** à tous les délégués des Etats-membres du Comité des Finances du CERN et du Conseil du CERN : <http://cds.cern.ch/journal/CERNBulletin/2014/39/Staff%20Association/1756458?ln=fr> , <http://cds.cern.ch/journal/CERNBulletin/2014/39/Staff%20Association/1756458?ln=en>
- **Atelier du Conseil du CERN**

Le Conseil a décidé de ne pas créer un groupe de travail. Cependant chaque Etat-membre est invité, avant mi-octobre, à clairement exprimer, auprès de la Présidence du Conseil, les changements souhaités dans les conditions de pensions du CERN.

Jean-Claude en vient maintenant à ce qui s'est passé **depuis novembre 2014** car le Conseil du CERN est, en quelque sorte, revenu sur ses décisions:

En effet, si la constitution d'un groupe de travail n'a pas été jugée opportune, le Conseil du CERN a invité les délégations à formuler leurs visions des choses concernant la Caisse de pensions, à s'exprimer sur les changements souhaités.

Courant décembre 2014, les délégations ont également reçu une explication sur la signification du facteur C (variant entre 20 et 30%), appliqué aux traitements et intervenant sur le niveau de pensions.

Par ailleurs, les Auditeurs externes (Cours des comptes de Pologne) se sont prononcés au sujet de la **Gouvernance** de la Caisse de pensions et de la nécessité de changements dans les représentations au **CACP**.

Comme nous pouvons le constater, il y a des raisons de rester sur nos gardes et d'être vigilants.

Crise 2014 (suite)

- **11.2014:** incertitude...
- **En plus ...**
- **Rapport des auditeurs externes** au sujet de la gouvernance de la Caisse
- **Conclusion:** restons vigilants et prêts à agir avec détermination

Treize délégations ont répondu à l'invitation de la Présidence du Conseil du CERN et ont remis de nombreuses questions que le groupe des présidents (Conseil du CERN, Comité des Finances, DG) a essayé de synthétiser. Il en ressort que **ce qui est mis en cause est le fondement même de la Caisse de pensions qui est à primauté de prestations et qu'il faudrait étudier la possibilité de le transformer en un système à primauté de cotisations**, afin de réduire les engagements des Organisations envers la Caisse de pensions (CP).

Le facteur C intéresse aussi les délégations qui verraient dans sa manipulation une façon de diminuer les prestations et donc les obligations de la Caisse.

Des experts juridiques ont donc été proposés par les délégations pour étudier la faisabilité de tels changements; un choix devrait intervenir au cours des réunions du Conseil actuel; parallèlement l'actuaire de la Caisse sera invité à en évaluer le coût financier.

Comme nous pouvons le voir, l'affaire tourne autour des **droits acquis** et de la possibilité de les remettre en cause et nous pourrions poser la question suivante: Comment le Tribunal administratif de l'OIT (TAOIT) verrait-il cela?

L'AP et le GAC-EPA ont une nouvelle fois contesté le bien-fondé de cette atteinte injustifiée aux fondements mêmes de la CP dans une **lettre ouverte envoyée le 8 décembre 2014 aux délégués des Etats-membres**; il a été également souligné que le Conseil d'administration de la CP avait montré que le paquet de mesures négocié en 2010/2011 permettait de redresser la situation de la CP correctement puisque le taux de couverture à l'horizon 2041, selon les calculs actuariels, serait supérieur à 100%.

Mais il semblerait que le Conseil du CERN n'entende pas ces arguments puisqu'il persiste en mandant des experts dans des études coûteuses.

Nous aurions pu penser que ces changements envisagés ne toucheraient pas les bénéficiaires actuels, qu'étaient menacés avant tout les actifs et les nouveaux recrutés (ce qui en soi est déjà parfaitement inadmissible), mais certains termes dans le mandat des experts laissent à penser que les bénéficiaires pourraient aussi en pâtir.

Ce qui renforce, par ailleurs, nos craintes est l'abandon par la Banque nationale suisse (BNS) du taux plancher du CHF par rapport à l'Euro, ce qui conduit à une augmentation des contributions au budget de l'Organisation pour la plupart des Etats-membres; la Direction générale du CERN, de sa propre initiative, a fait des propositions aux délégations et au Conseil (un paquet de mesures) pour aller au devant des vellétés qu'aurait pu engendrer cette mesure.

Jean-Claude réaffirme donc que l'AP et le GAC-EPA sont fortement opposés à cette attaque en règle sur la CP et nous devons tous nous tenir prêts à agir.

Crise 2014 (suite)

- **12.2014**: multiples questions de 13 Délégations
- **proposition de la présidence du Conseil du CERN**: comme première étape, d'étudier la faisabilité juridique et le coût de transformer notre actuel système de pension à primauté de prestations dans un système à primauté de cotisations
- **08.12.2014: nouvelle lettre ouverte(AP/GAC-EPA)**
- **proposition acceptée** par le Conseil
- **03.2015**: mandat des experts juridiques : étudier la possibilité de remplacer le système actuel par un système à primauté de cotisation pour tous les membres du personnel (actifs et nouveaux recrutés), étudier la possibilité de réduire les prestations en modifiant le facteur C
- cette semaine : nomination des experts
- **OPPOSITION** de l'AP/GAC-EPA: Conseil sur la mauvaise voie

COMITE GAC-EPA

Vous avez été informés du résultat des élections par le Président du GAC-EPA lors de la

réunion informelle du 26 novembre 2014 précédant le pot de fin d'année; vous retrouverez, par ailleurs, dans le futur bulletin de printemps le détail de ces élections.

Le renouvellement du Comité a vu la reconduction de 8 candidats sortants et l'élection d'un nouveau candidat. De plus, le Comité, dans sa réunion du 8 décembre 2014, a décidé de coopter 2 candidates arrivant en 10ème et 11ème positions, comme les Statuts lui en donnent la possibilité.

Le nouveau Comité siège depuis le 1er janvier 2015; il est composé de 21 membres élus, 2 membres cooptés et 1 invité permanent, expert informatique, soit au total 24 membres. Dans ce nouveau Comité, la plupart des membres retrouvent leurs fonctions précédentes; notons toutefois les changements qui suivent:

- Au CACP, Michel Baboulaz remplace Claude Genier, démissionnaire
- Au CHIS Board, Morna Robillard est déléguée au côté de David Jacobs

Nous devons aussi élire un vérificateur aux comptes; Ernst Radermacher a été élu pour les exercices 2015-2016; comme le prévoient les Statuts nous avons à nouveau 2 vérificateurs aux comptes.

Les tableaux de résultats des élections apparaissent à l'écran; ils sont suivis par l'Organigramme complet du Comité qui peut, par ailleurs être consulté à l'adresse:

<http://www.gac-epa.org/Organization/Committee/Organigram/zOrganigram-fr.html>

Ainsi se termine le rapport de Jean-Claude Gouache.

Bernard Ducret remercie Jean-Claude pour son exposé détaillé et passe la parole à Monique Häusermann pour le rapport suivant:

5. Rapport de la trésorière

Monique remercie tous ceux qui se sont mis à jour de leur cotisation (de 25 à 30 CHF), même ceux qui l'ont fait en déposant une pièce de 5 CHF à l'AP au nom de la trésorière; ils étaient fort nombreux. Elle demande à tous ceux qui ne l'ont pas encore fait de mettre à jour leur ordre de paiement permanent et les remercie par avance.

Puis elle nous présente les comptes en faisant remarquer la forte baisse en 2014 des frais d'imprimerie (due en partie à l'envoi par courrier électronique à ceux qui en ont fait la demande) et la constitution d'une réserve pour frais éventuels de justice.

Pertes et Profits au 2014-12-31

DEPENSES	2013	2014	BUDGET 2015
Association du Personnel	20'975.00	21'000.00	22'000.00
Frais bancaires	15.30	18.80	20.00
Frais postaux	43.80	112.80	150.00
Collations	12'539.18	12'275.02	14'000.00
Imprimerie	17'892.70	11'727.70	13'000.00

Frais administratifs	40.00	40.00	50.00
Frais informatiques	380.00	380.00	400.00
Frais d'Experts *	-	1'379.54	-
Total des dépenses	51'885.98	46'933.86	49'620.00
Excédent de recettes	-	1'801.59	1'590.00
TOTAL	51'885.98	48'735.45	51'210.00
R E C E T T E S	2013	2014	BUDGET 2015
Cotisations des membres	44'000.00	48'539.00	51'000.00
Dons	-	-	-
Intérêts bancaires	309.00	193.40	200.00
Intérêts postaux	2.70	3.05	10.00
Total des recettes	44'311.70	48'735.45	51'210.00
Excédent de dépenses	7'574.28		
TOTAL	51'885.98	48'735.45	51'210.00

* aucun montant n'est indiqué pour ce compte au budget 2015 car une réserve est créée pour l'exercice 2015

Bilan au 2014-12-31:

ACTIF		PASSIF	
Compte CCP	7'588.12	Capital	98'582.37
Compte courant UBS	14'134.80	Passif transitoire	4'185.80
Compte épargne UBS	101'045.25	Provision juridique	20'000.00
TOTAL	122'768.17	TOTAL	122'768.17

Question d'un membre participant: Pourquoi garder un montant élevé en compte épargne alors que l'intérêt produit est dérisoire?

Monique prend note de la remarque et précise qu'elle a l'intention de remédier à cela.

Le Président de séance remercie Monique pour la clarté de ses explications et demande à Guy Salomon, vérificateur aux comptes, de présenter son rapport.

6. Rapport du vérificateur aux comptes

Guy Salomon explique qu'il a procédé à la vérification des comptes et que tout concorde; il félicite notre trésorière pour la bonne tenue de sa comptabilité; il présente le rapport suivant:

En vertu du mandat qui m'a été confié lors des dernières élections, j'ai procédé à la vérification des comptes pour l'année 2014.

Après pointage, j'ai constaté la parfaite concordance entre les pièces justificatives mises à ma disposition et les écritures comptables figurant dans nos livres. Je ne peux que recommander à l'Assemblée ici présente, de donner quitus à notre trésorière.

Je félicite Monique HÄUSERMANN pour la gestion, la clarté et la parfaite présentation de ses comptes.

Le Vérificateur aux comptes : Guy-Roger SALOMON

7. Approbation des trois rapports précédents

Bernard Ducret remercie Guy Salomon et propose alors à l'Assemblée l'approbation des trois rapports précédents (Activités 2014-2015, trésorière, vérificateurs aux comptes), simultanément:

Il n'y a pas d'opposition ni d'abstention.

Ces trois rapports sont donc approuvés à l'unanimité.

8. Scrutateurs pour les élections 2015

Bernard Ducret présente lui-même ce point de l'ordre du jour sur la base des informations reçues du secrétariat.

Il se réfère tout d'abord à la liste des scrutateurs actuels (2014) au nombre de 16 (qui sauf avis contraire de l'un ou l'autre sont reconduits en 2015):

Scrutateurs en fonction en 2013 et 2014

Prénom	Nom
Olivier	BAYARD
Norman	BLACKBURNE
Edith	DELUERMOZ
Roland	GAY
Ruth	HAAS
Louis	HENNY
Jean	HUGUENIN

Jean-François	MALO
Yolande	MARTI
Jean	PASQUALI
Luisa	PASSARDI
Bernard	PERRUCHON
Carlos	PINTO-PEREIRA
Keith	POTTER
Peter	ROHMIG
Bernard	THONY

Nota: Le secrétariat remercie chaleureusement les scrutateurs pour leur implication lors du dernier dépouillement en novembre 2014.

Puis il lance le traditionnel appel à candidature car les Statuts du Groupement donnent la possibilité de disposer d'un total de 20 scrutateurs; les membres qui souhaiteraient s'inscrire sont priés de se faire connaître et en sont remerciés.

Appel à de nouvelles candidatures

Vous souhaitez être scrutateur:
Avisez le secrétaire après la séance
Ou
Envoyez un e.mail au secrétariat avec le formulaire de contact
 (lien: <http://www.gac-epa.org/Organization/ContactForm/ContactForm-fr.php>)
Ou
Ecrivez au secrétariat du GAC-EPA

Nota: Par e.mail du 20.03.2014, Guy Momeux a demandé à être scrutateur dès maintenant.

Bernard Ducret demande alors à Claude Genier de nous parler de la Caisse de pensions.

9. Rapport sur la Caisse de pensions

Claude nous explique tout d'abord qu'il a été contraint de renoncer à la fonction de représentant du GAC-EPA auprès du CACP; il s'agit d'une tâche impliquant une disponibilité importante qu'il ne pouvait plus assurer compte tenu de ses autres engagements; il remercie Michel Baboulaz d'avoir accepté de reprendre le flambeau.

Il ne revient pas sur l'attaque sur les pensions, le sujet ayant déjà été abondamment traité par Jean-Claude Gouache mais il souligne que depuis la dernière Assemblée de mars 2014, la question a évolué, selon lui, de façon défavorable aussi bien pour les retraités que pour les actifs; les menaces se précisent et il nous invite à rester mobilisés et prêts à réagir; à cet effet, il faut pouvoir communiquer rapidement et si le Comité connaît les e.mail des membres c'est, bien entendu, un avantage.

Puis il nous fournit quelques informations sur le Conseil d'administration de la Caisse de pensions et la Commission pensions:

- Le CACP a tenu 7 réunions en 2014
- La Commission pensions de l'AP a tenu 14 réunions en 2014

La composition du CACP, au 31.12.2014, est la suivante:

- Nommés par le Conseil du CERN: T. Roth, président, et B.Sitar
- Nommé par le Conseil de l'ESO: A.Mantel
- Nommé par l'AP ESO: P.Ballester
- Nommés par l'AP CERN: S.Weisz, vice-président et A.Raimondo
- Nommé par le GAC-EPA: M.Baboulaz, (C Genier jusqu'au 31.12.2014)
- Nommé par CERN Direction: S. Lettow
- Experts: R. Balfe (poste vacant dès le 01.01.2015); deux nouveaux experts doivent être nommés

De plus, Sylvain Weisz a été élu Président de l'ATC, le Comité actuariel et technique et Alessandro Raimondo a été élu Président du PFIC, le Comité d'investissement.

Claude nous commente alors quelques faits marquants de 2014:

- Depuis le départ de Th. Economou, administrateur de la CP jusqu'au 31.01.2015, c'est Thierry Lagrange, Chef du Département des Finances qui est administrateur, ad interim.
- Un rapport de l'Audit externe (Cours des comptes polonaise) recommande de revoir la gouvernance de la CP.
- Un rapport de l'Audit interne recommande le respect des Statuts et Règlement du Personnel par les membres du CACP et de ses sous-comités et par les membres de l'Unité de gestion de la CP.
- Plusieurs délégations des Etats-membres sont favorables à des études juridiques pour évaluer l'impact de changements fondamentaux dans les droits acquis dans nos pensions.
- Un nouveau logiciel de gestion de la CP sera sans doute mis en place en 2015.

Puis Claude nous fournit quelques chiffres sur la situation financière de la CP en se basant sur les tableaux suivants:

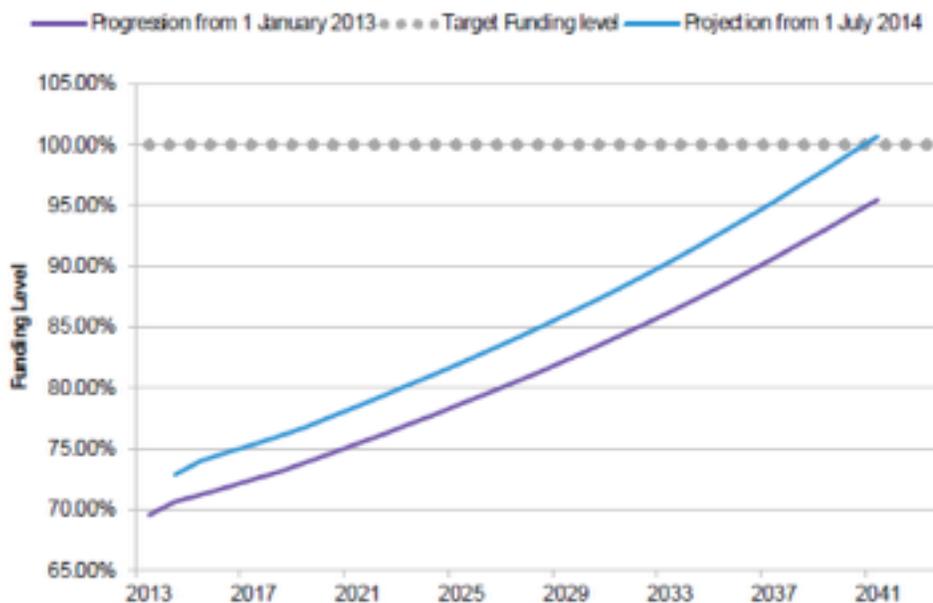
Quelques résultats

Performance de la Caisse en 2014 : + 3.31%



Les avoirs actuels de la CP sont légèrement supérieurs à 4'000 MCHF.
L'appréciation du CHF au début 2015 n'a conduit qu'à des pertes modérées du fait des mesures de protection contre les risques protégeant la CP.

Projections au 2041-01-01 Dashboard 2014-06-30



Régulièrement des études actuarielles permettent d'estimer quelle sera la situation de la CP dans le long terme; la dernière en date de ces études montre que la CP est couverte à plus de 100% à l'horizon 2041, cela grâce aux mesures négociées en 2010/2011.

Enfin nous pouvons trouver plus d'informations, notamment sur les investissements, sur le site de la Caisse de pension:

<http://pensionfund.cern.ch/fr/investissement> (en Français)

<http://pensionfund.cern.ch/en/investments> (in English)

Ainsi se termine le rapport de Claude Genier.

Bernard Ducret remercie Claude pour son rapport et passe maintenant la parole à Michel Baboulaz pour le prochain rapport:

10. Rapport sur la Caisse maladie

Michel Baboulaz (un de nos deux délégués au CHIS Board jusqu'au 31.12.2014) se propose ici de compléter par une série de présentations, ce qui a été dit auparavant par Jean-Claude Gouache.

Il n'a pas de statistiques à nous montrer, UNIQA ne les ayant pas encore produites; il espère que David Jacobs sera en mesure de les communiquer dans le bulletin de printemps.

Les présentations de Michel se passent pratiquement de commentaires.

Changement de la gouvernance de notre assurance maladie

Suite à un rapport de l'Audit Interne, les rôles des parties concernées ont été revus et précisés dans le Règlement du Régime d'assurance maladie entré en vigueur le 1er juin 2014. Dorénavant, le comité **CHIS Board**, présidé par le Conseiller Stratégique nommé par le DG, où siègent 2 représentants du GAC-EPA, prépare les discussions paritaires sur le sujet de l'assurance maladie qui se tiennent au CCP (Comité Consultatif Permanent).

Le CHIS Board n'est plus invité à proposer des changements, il donne son avis sur des propositions de l'Administration.

Etat financier du CHIS (CERN Health Insurance Scheme)

Grâce à l'augmentation continue des taux de cotisation de 2011 à 2015, les comptes annuels permettent de verser des fonds dans une réserve destinée à couvrir des déficits futurs ou des risques catastrophiques. Cette réserve est placée auprès de 2 banques où elle a obtenu en 2014 un rendement moyen de 5,8%.

Pour 2015, le taux de cotisation des bénéficiaires de la Caisse de Pensions est de 4,86% du salaire de référence (le salaire de base mensuel perçu au moment du départ de l'Organisation, adapté annuellement comme les pensions). Le CERN verse en plus 8,51% de ce même salaire de référence.

Les fonds de réserve ont produit un rendement appréciable de 5,8% sans stratégie particulière d'investissement.

Le total du taux de cotisation est de **13,37%** sur le salaire de référence.

Contrat d'administration du Régime

L'appel d'offres concurrentiel lancé en 2011 s'est conclu en 2014 avec le choix de la compagnie **UNIQA**, qui reste ainsi depuis 1971 le tiers-administrateur de notre assurance maladie.

Le CHIS Bull n°39 de décembre 2014 vous informe des nouveaux services et de quelques changements. Une amélioration notable est apportée au site internet d'UNIQA avec un Espace Membre qui fournit des informations très utiles (voir l'article page 9 du CHIS Bull).

Uniqa est reconduit en tant que tiers-administrateur. Un coup d'oeil sur son nouveau site: www.uniqa.ch permet de se familiariser avec les nouveautés mises en place; une gestion électronique est en préparation pour tous les documents y compris les demandes de remboursements; tout sera scanné y compris les annexes.

Changements législatifs dans les Etats Hôtes

Deux affaires ont suscité des discussions animées au CHIS Board en 2014:

1. Avec la fin du droit d'option pour les frontaliers au 31 mai 2014, le gouvernement français a supprimé le droit au choix d'une assurance maladie privée. Les membres de famille des assurés du CHIS exerçant une profession en Suisse et résidant en

France étaient concernés. Les actions menées par l'Administration du CERN ont permis de résoudre la plupart des situations en faveur des frontaliers. Le CHIS Bull 39 rend compte de ces démarches.

2. L'affiliation d'office des personnes résidant en France et recevant une pension de retraite française au Régime français d'assurance maladie est devenue un sujet important d'échange de vues entre les représentants du GAC-EPA et l'Administration du CERN. Cette affiliation entraîne l'assujettissement aux contributions sociales CSG et CRDS sur l'ensemble des revenus des personnes concernées. Le GAC-EPA a créé un collectif et pressé l'Administration d'intervenir auprès des autorités françaises. Là encore, le CHIS Bull 39 fait le point de la situation à fin 2014. Des avancées sont espérées, mais une issue juridique est aussi envisagée par le collectif C2S et le GAC-EPA.

La question de l'assujettissement aux CSG et CRDS est liée à la possession d'une carte vitale de la Sécurité sociale française et à l'utilisation ou non de cette carte. Le collectif C2S traite de cette question. La reconnaissance du CHIS en tant que Caisse primaire au même titre que la Sécurité sociale, par les autorités françaises, pourrait sans doute régler le problème.

Le rappel des principes de notre régime d'assurance

-**Mutualité**. Nous partageons solidairement les risques et les coûts. Nous cotisons en fonction de nos revenus, sans condition d'âge, d'état de santé, ou de situation familiale.
-Nous avons la **liberté de choix des prestataires** de soins, dans le monde entier.
-Le CHIS **doit équilibrer ses comptes** chaque année. Sachant que des maladies graves peuvent coûter très cher (en 2013, 4,6% des cas ont reçu 48,3% du total des remboursements), un choix responsable des prestataires de soins s'impose.

C'est sur ce rappel que Michel termine son exposé.

Bernard Ducret remercie Michel Baboulaz.

Il donne maintenant le micro à Michel Vitasse pour nous informer sur la Garantie des pensions.

11. Rapport sur la Garantie des pensions

Michel pense que la situation ne se prête pas à des revendications sur la garantie des pensions; à travers les présentations qui suivent il veut toutefois nous démontrer que dans une certaine mesure des garanties légales existent et que nous pourrions nous y référer. Les présentations sont assez explicites et se passent de commentaires.

Nous ne partons pas de zéro

Pendant l'existence de l'Organisation:

Selon l'Article I 3.03 des Statuts et Règlements de la Caisse de pensions,

Le CERN et l'ESO garantissent les prestations acquises en vertu des Statuts par les

membres de leur personnel respectif, jusqu'à l'extinction des droits du dernier bénéficiaire.

Juste avant la dissolution de l'Organisation, la décision est déjà prise de :

-créer une Fondation de droit suisse,

-mettre en équilibre et transférer le fonds capitalisé vers la Fondation.

Obligations des Etats membres du CERN en cas de retrait de l'Organisation (CERN/3042 de décembre 2012)

Selon la Convention du CERN:

-Toutes les obligations financières de l'Organisation doivent être couvertes par les contributions des Etats membres.

-Ces engagements incluent, entre autres, le coût du maintien de l'équilibre financier à long terme des régimes de protection sociale de l'Organisation.

Le montant des **engagements** est indiqué dans les **comptes de l'Organisation**, audités par les auditeurs externes et approuvés annuellement par le Conseil du CERN.

Sur cette base, les **engagements du CERN fin 2013**, comptabilisés selon la norme IPSAS25 (CERN/3110, page 37).

-Prestations de retraite : Passif net 4062 MCHF (48,1 % taux de capitalisation)

-[Le calcul actuariel basé sur les hypothèses de la Caisse de Pensions (CERN/3114, p. 46) donne un passif net 1529 MCHF (72,7 % taux de capitalisation)]

-Prestations maladie : Passif net 2066 MCHF

Même si beaucoup reste à faire pour notre régime d'assurance maladie,

Alors que la Caisse de pensions est capitalisée, notre **Régime d'assurance maladie doit** chaque année **être en équilibre budgétaire** : les dépenses doivent être équilibrées par les cotisations du CERN, des actifs et des retraités.

Or, pendant la période d'existence de la Fondation, l'Organisation ne contribuera plus à cette assurance.

Selon notre juriste, la solution la plus évidente d'un point de vue juridique consisterait à transférer le fonds CHIS et toutes les activités nécessaires à la gestion du régime à une autre organisation internationale.

Cela permet de maintenir les droits acquis, en particulier la couverture territoriale mondiale, les droits à prestations et les voies de recours interne tels que déterminés dans le règlement CHIS.

Il propose, entre autres, d'ajouter également un paragraphe dans les Statuts indiquant que le conseil de l'organisation prendra les mesures nécessaires pour que les bénéficiaires puissent rester dans le régime d'assurance maladie existant au moment de la dissolution, ou, à défaut, être affiliés à un régime offrant des conditions de protection et de cotisations comparables.

Même si beaucoup reste à faire pour préparer la Création de la future Fondation

Pour préparer la création de la future Fondation :

- Consolider l'existant
- Evaluer l'impact des derniers changements législatifs sur la Fondation
- Aménager l'Acte constitutif de la Fondation Caisse de pensions

Même si beaucoup reste à faire

Revoir la décision de créer une fondation de droit Suisse :

Selon notre juriste et au vu de la jurisprudence la plus récente en matière de droit administratif international, il propose de revoir la décision de créer une fondation de droit suisse pour la gestion de la caisse de pensions et *d'étudier la possibilité de transférer la gestion du fonds de pension à une autre organisation internationale tel que cela a été fait dans le cas de l'Union de l'Europe Occidentale lors de sa dissolution en 2011.*

La solution de fondation n'offre pas les mêmes garanties qu'un transfert de la caisse de pensions vers une autre organisation internationale et les voies de recours prévues par l'acte constitutif de la Fondation ne permettent pas de responsabiliser les états membres après la dissolution de l'organisation.

Il est urgent d'attendre...

Avec les attaques actuelles sur notre système de protection sociale, nous pensons que ce n'est pas le bon moment pour formuler de nouvelles demandes, notamment celle de transférer toute la gestion de nos systèmes de protection sociale à une autre organisation internationale.

Que le CERN, compte tenu des projets qu'il a «dans les tiroirs», a encore de longues années de fonctionnement devant lui. Que c'est là, notre meilleure garantie pour l'avenir de nos pensions, qui ne l'oublions pas sont garanties par le CERN (et l'ESO) quel que soit le niveau de «santé» de la Caisse de pensions.

Avec sa présentation détaillée, Michel nous a montré que plusieurs aspects ne sont pas résolus et que beaucoup reste à faire; néanmoins, il pense que la situation de crise actuelle d'attaques sur notre système de protection sociale n'est pas propice à ouvrir ce dossier de négociations et il demeure confiant dans les engagements des Organisations.

Bernard Ducret remercie Michel Vitasse et passe la parole à Jean-François Michaud pour le prochain rapport.

12. Rapport sur les permanences

Jean-François rappelle que le quatuor de membres du Comité tenant les permanences se compose de Gunilla Santiard, René Barthélémy, lui-même et Michel Boffard qui a rejoint l'équipe courant 2014. Les permanences sont tenues comme suit:

Ouverture des Permanences :

Tous les premiers MARDIS de chaque mois sauf janvier, juillet et août.

Calendrier disponible sur le site du GAC – EPA

Il explique que de nombreux sujets sont abordés au cours des séances, auxquels ils s'efforcent d'apporter des réponses, mais que n'étant pas des professionnels, ils sont parfois amenés à diriger les demandeurs vers de plus compétents qu'eux et ainsi, en général, la demande est satisfaite. Il dresse un tableau des sujets les plus demandés:

Les plus demandés :

- La déclaration de comptes à l'étranger.
- Problèmes assurance maladie
- « remboursements »
- Installation « France Suisse ou ailleurs»
- Problèmes d'ordre privé.
- Comment remplir sa feuille d'impôts.
- Les problèmes d'accès sur le site

Mais depuis plusieurs années le problème lié à la fiscalité française avec l'assujettissement aux taxes CSG et CRDS a été fréquemment traité.

Cette année encore :

Ce sont les problèmes liés à la CSG et à la CRDS (fiscalité française) qui ont été le plus souvent abordés.

Cette question a conduit à la constitution d'un **Collectif** lequel a tenu une réunion spécifique juste avant notre Assemblée dans ce même amphithéâtre; les membres du Collectif seront avisés directement des résultats de cette réunion dont nous mentionnerons ici les principales décisions:

- Le Collectif CSG-CRDS devient **Collectif Sécurité Sociale (C2S)**
- Le bureau provisoire a accueilli de nouveaux membres
- Une action juridique sera engagée pour le cas des personnes en possession d'une carte vitale mais ne l'ayant jamais utilisée

Pour ce qui est du bilan de cette année pour les permanences:

Bilan de l'année

Satisfaisant dans l'ensemble.

Les échanges durant ces permanences sont généralement très conviviaux et les expériences de certains sont pour nous très enrichissantes et nous apportent quelquefois des réponses à certaines questions posées par d'autres.

Jean-François termine son exposé en espérant que tous ceux qui sont venus chercher un renseignement ou un soutien ont pu être satisfaits; toute l'équipe est disposée à continuer sa mission au sein du Comité GAC-EPA et il remercie pour la confiance et le soutien dont elle est l'objet.

Bernard Ducret remercie Jean-François Michaud pour sa présentation conviviale et passe la parole, à nouveau au vice-Président.

13. Programme des activités pour les prochains douze mois

Jean-Claude Gouache en vient, en fonction de nos sujets de préoccupations, à cibler nos priorités d'action pour les mois à venir.

Les **attaques sur nos pensions** constituent la préoccupation majeure:

Caisse de Pensions:

Suivi et anticipation des travaux du Conseil du CERN
CACP

En fonction des orientations du Conseil sur les pensions, nous devons envisager des actions et des contre-propositions. Au CACP il faudra veiller à préserver l'équilibre dans la représentation. L'assurance maladie, même si la situation financière est redevenue saine, sera aussi l'objet de notre attention:

Assurance maladie:

Nouvelle gouvernance du CHIS en pratique.
Collectif CSG-CRDS

Il conviendra, avec le rôle nouveau attribué au CHIS Board, que nous ne soyons pas dessaisis et court-circuités dans les décisions concernant l'assurance maladie. Enfin nous soutiendrons le Collectif CSG-CRDS, devenu C2S, dans ses démarches. Il est de plus en plus difficile de se passer de l'informatique, aussi:

Informatique:

Faciliter et renforcer l'utilisation par nos membres

Le Comité lui-même doit s'améliorer dans ce domaine et notre expert Robert Cailliau n'a de cesse de nous le faire comprendre. Puis nous demandons aux membres du Groupement qui disposent d'une connexion Internet de nous communiquer leurs adresses électroniques (e.mail), cela facilite la

communication; mais bien entendu les “réfractaires” ne seront pas “laissés pour compte”. Nous remercions d’ores et déjà tous ceux qui ont accepté de recevoir notre documentation par voie électronique.

En automne 2015 nous entamerons le processus de nos élections du GAC-EPA:

Comité

Elections en automne (douzaine de postes vacants)

Le Comité aura 12 membres sortants qu’il faudra renouveler et nous invitons ceux qui le souhaitent à se porter candidats. Un vérificateur aux comptes sera également sortant.

Votre Comité est au service des membres du Groupement et l’on peut même affirmer qu’il bénéficie à tous les bénéficiaires de la Caisse de pensions:

Services aux membres

Permanences

Social: 60 ans AP (CERN)

Comme l’a déjà affirmé Jean-François nos permanences continueront à répondre à vos demandes le mieux possible.

Après le CERN, c’est l’Association du personnel qui fête ses 60 ans; ce sera le 21 mai 2015; bien entendu les retraités y seront conviés et nous vous donnerons tous les détails nécessaires en temps voulu.

Ici se termine la présentation du programme pour les prochains mois.

Bernard Ducret remercie vivement le vice-Président et en vient au sujet suivant:

14. Approbation du budget 2015 et des cotisations 2016

Notre trésorière n’ayant pas pu rester jusqu’à la fin de notre séance, c’est Bernard qui nous demande de voter, à mains levées, le budget 2015 tel que présenté au point 5 de l’ordre du jour.

Le budget est approuvé à l’unanimité moins 2 abstentions.

15. Autres questions

Bernard Ducret signale que la **cotisation reste inchangée à 30 CHF/an** et demande une nouvelle fois, à tous, de mettre à jour, si nécessaire, leur ordre de paiement permanent; remerciements par avance.

Il redemande aussi aux membres de communiquer, si possible, leur adresse électronique.

Il n’y a pas d’autres questions des participants.

Ainsi se termine l’Assemblée générale ordinaire 2015 et le Président de séance nous invite à partager le verre de l’amitié.

La séance est levée.

Rédaction: Mario Danesin

Nota: Ce compte rendu doit être conservé pour la prochaine Assemblée générale ordinaire

Aucune autre distribution ne sera effectuée

Original: Français